

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 31 Juillet 2018 à 21H00 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme CATHERINE. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mmes BRULANT. LABIGOUE. Mrs BIASI. CUNY. LATOUR.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

PLUI (avis sur le projet) :

M. le Maire informe que le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur le projet de PLUI.

M. le Maire rappelle que les objectifs poursuivis par la collectivité dans le cadre de cette procédure étaient :

- Préserver le caractère rural, le cadre de vie et les richesses environnementales et paysagères des communes du territoire,
- Se donner les moyens et outils de créer de véritables cœurs de village,
- Adapter l'offre de logement en lien avec les besoins de la population tout en limitant la consommation d'espace,
- Maitriser l'accroissement démographique des communes tout en maintenant les équipements publics voire en les diversifiant,
- Limiter l'étalement urbain en favorisant le développement préférentiel des constructions dans les centres-bourgs et en extension des bourgs,
- Prendre en compte les problématiques des déplacements en milieu rural,
- Préserver et protéger les terres agricoles,
- Prendre en compte les évolutions réglementaires environnementales.

M. le Maire rappelle que les modalités de concertation définies ont été mises en œuvre durant toute l'élaboration du projet de PLUI, à savoir :

- *Affichage des délibérations*
- *Article spécial dans la presse locale*
- *Mise à disposition des documents sur le site internet de la communauté*
- *Mise à disposition des documents au siège de la communauté*
- *Article dans le bulletin intercommunal et bulletins communaux*
- *Réunions publiques (au moins 3)*
- *Exposition itinérante pour présenter les objectifs et les enjeux du projet*
- *Tenue d'un cahier d'observation à la communauté de communes et dans chaque commune*

M. le Maire précise que les moyens d'information utilisés et les moyens d'expression offerts au public ont permis d'assurer une concertation efficace, participant de la réflexion dans la définition du projet, et ce durant toute l'élaboration du PLUI.

Il constate que la concertation s'est déroulée dans les meilleures conditions et propose au conseil municipal d'en tirer un bilan positif.

M. le Maire indique ensuite :

- Que les personnes publiques et organismes visées par l'article L. 132-7 du code de l'Urbanisme ont été associées durant toute l'élaboration du projet de PLUI ;
- Que lors de la séance du conseil communautaire en date du 15 février 2018, il a été débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Que l'élaboration du projet de PLUI est aujourd'hui arrivée à son terme et qu'il convient au conseil municipal de donner son avis afin de le soumettre au conseil communautaire en vue d'en arrêter le contenu, avant sa notification aux personnes publiques associées, sa mise à l'enquête publique et son approbation.

Le conseil municipal, **donne un avis favorable** au projet de PLUI tel qu'il est présenté.

M. le Maire informe que des projets photovoltaïques sur terrains agricoles sont en cours d'étude sur la commune de Monclar. Le conseil municipal n'est pas opposé au développement de l'énergie photovoltaïque mais souhaite conserver une maîtrise sur l'autorisation d'implantation de tels projets afin, entre autres, qu'il ne soit pas porté atteinte au paysage.

Assistance Technique Départementale :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la réalisation du city-stade s'envisage avec des aménagements mis en œuvre par la commune [cf. CM du 19/06/18] sur le tour du lac du Magre. Aussi, la municipalité souhaiterait disposer d'éléments précis quant à la faisabilité de ce projet, en étudiant celui-ci dans sa globalité afin d'en optimiser les aspects techniques, méthodologiques et financiers.

Le Département de Lot-et-Garonne a mis en place une mission d'assistance technique aux collectivités : l'AT47.

Le déploiement de cette assistance permettrait à la commune de bénéficier d'un accompagnement dans la définition des besoins et l'élaboration du pré programme, et le cas échéant, la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Elle constituerait une véritable aide à la décision, intervenant en amont et en complémentarité des prestations assurées par le secteur privé.

Le conseil municipal décide de solliciter l'assistance technique départementale dans le cadre du dispositif **AT47**.

Tarifs Cantine et Garderie Périscolaire, rentrée 2018 :

M. le Maire sollicite l'assemblée pour la révision des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour la rentrée 2018.

Cantine : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la Cantine pour l'année scolaire 2018/2019. Le prix du repas reste donc à 2.45 € pour les enfants et 4.60 € pour les adultes.

Garderie Périscolaire : Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0.20 € aux tarifs mensuels en vigueur, les montants pour l'année scolaire 2018/2019 seront donc les suivants :

	Quotient familial < 750 €	Quotient familial > 750 €
1 enfant	11.50 €	13.50 €
2 enfants	19.50 €	21.50 €
3 enfants et plus	24.80 €	26.80 €

Proposition Convention Mutuelles :

M. le Maire informe l'assemblée des sollicitations de divers organismes de Mutuelles qui proposent à la Collectivité la signature de convention de partenariat afin que les administrés puissent obtenir des tarifs préférentiels.

Après débat, le conseil municipal ne donne pas de suite favorable.

Mobilier urbain Tour de Ville :

M. BOUSSIÈRE fait part à l'assemblée de la demande d'administrés, à savoir la mise en place de bancs supplémentaires sur une partie du Tour de Ville, allant de l'aire de jeux à la côte St Jean.

Le conseil municipal est favorable à la mise en place de mobilier supplémentaire et demande à ce que la commission Voirie se rende sur le terrain afin de déterminer les endroits les mieux adaptés pour recevoir ce mobilier et quel type de mobilier (banc, banquette double, hexagonale...). La municipalité ne s'engage pas sur les délais de mise en place.

Informatique École :

M. BOUSSIÈRE informe l'assemblée que l'achat des ordinateurs pour les classes maternelles a été réalisé. Les 7 ordinateurs portables sont installés et prêts pour la rentrée.

Lieu de stockage cartons :

M. le Maire propose à l'assemblée l'idée d'un lieu de stockage pour entreposer les cartons. Après débat, le conseil municipal à l'unanimité ne retient pas cette proposition ; M. BOUSSIÈRE rappelle que le traitement des déchets est une compétence communautaire.

Informations diverses :

Matériel :

M. JUGIE fait part au conseil municipal que le camion a été commandé, livraison fin août. Il s'agit d'un IVECO, année de mise en circulation 2015, 54 000 kms, équipé d'un attelage, sans caisson pour un plateau plus grand, garantie 12 mois pièces et main d'œuvre, coût 28 200 € TTC.

L'achat de la remorque n'est pas encore réalisé, un devis est encore en cours d'élaboration.

Personnel :

M. JUGIE informe que suite à l'appel à candidatures au poste d'agent de maîtrise, 17 candidatures sont parvenues en Mairie à ce jour, 4 pour l'instant ont été retenues. Les 4 candidats vont être convoqués à l'entretien préalable d'embauche.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
